

Le Groupe Recylex a fixé à tous ses collaborateurs les engagements suivants :

- **MAITRISER** et réduire nos impacts sur le milieu naturel.
- **IMPLIQUER** les parties prenantes locales et nationales.
- **AMELIORER** les conditions de travail du personnel.
- **IDENTIFIER**, mener et développer une gestion efficace des risques.
- **MESURER** et améliorer nos processus pour prévenir les maladies professionnelles et les accidents liés au travail.
- **CONCEVOIR**, maintenir et exploiter nos installations d'une manière fiable, efficace et respectueuse de l'environnement.
- **IDENTIFIER** et optimiser nos consommations d'énergie.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Direction de C2P France, s'engage à :

- **METTRE A LA DISPOSITION** du personnel les moyens, les procédures, la formation et les conditions de travail saines et sûres afin de prévenir et de réduire les risques d'accident ou d'atteintes aux personnes, aux biens, à l'environnement et à la qualité des produits,
- **METTRE EN PLACE** la démarche d'amélioration continue de nos process et de nos processus, et d'appliquer les mesures correctives nécessaires, en respectant les exigences réglementaires et légales, dans le souci de diminuer nos impacts sur l'environnement ainsi que sur la santé et sécurité des travailleurs,
- **FAVORISER UNE ECOUTE** et un dialogue constant avec nos parties intéressées, notamment par la consultation et la participation de tous les travailleurs,
- **VEILLER** à ce que le système de management demeure toujours approprié, adapté et efficace.

C'est de notre responsabilité à tous de veiller à notre **SECURITE** et à celle de nos collègues, à notre **SANTE** et à la préservation de l'**ENVIRONNEMENT** ainsi que d'assurer la **QUALITE** constante de nos produits pour répondre aux exigences de nos clients. C'est pourquoi, je m'engage à mener cette démarche avec fermeté et ambition. J'attends que chacun d'entre vous ait le même engagement.

Luc Peyrard
Directeur Général
Arnas, le 12 avril 2021